

un minimum de trafic-marchandises pendant au moins dix ans. L'accord prévoit en outre certaines peines pour les années où les expéditions seront inférieures au minimum convenu.

Je l'ai déclaré quand la Chambre a été saisie de bills analogues, le gouvernement sanctionne et appuie les programmes d'établissement présentés par les sociétés ferroviaires quand ils sont avérés rentables. Le programme actuel répond à cette condition; le gouvernement est donc heureux de le recommander à la Chambre.

Les recettes qui découleront du trafic ferroviaire assuré par l'exploitation de la société minière vont rapporter un excédent raisonnable, après qu'on aura payé toutes les dépenses d'exploitation et d'entretien de la ligne de chemin de fer, les frais de manutention de ce trafic sur le reste du réseau, l'intérêt sur les frais de construction du nouvel embranchement, ainsi que l'intérêt et la dépréciation du matériel nécessaire. L'entreprise va favoriser une plus grande expansion dans cette région du pays. Comme elle offre tous les avantages possibles au point de vue économique, je suis sûr que tous les députés vont l'envisager d'un œil favorable.

M. Robichaud: Monsieur le président, je remercie le ministre d'avoir donné une explication en présentant le projet de résolution précédant le bill qui prévoit la construction d'un chemin de fer de 15 milles dans ma circonscription de Gloucester au Nouveau-Brunswick. Ce projet de construction a été rendu possible grâce aux mesures prises par le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick qui a incité la direction de la *Brunswick Mining and Smelting Corporation* à s'occuper d'exploiter ce gisement de minerai, sinon elle s'exposait à perdre son privilège. A la suite des mesures prises par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, un accord financier a été conclu malgré les conditions difficiles que existent présentement sur le marché pour les métaux communs, et plus de 200 hommes travaillent en ce moment à construire un concentrateur.

Je tiens à assurer au ministre que nous approuvons cette mesure et j'espère qu'elle recevra l'appui entier de la Chambre car, contrairement à d'autres bills semblables dont la Chambre a été saisie ces derniers mois, je pourrais presque dire—je me rappelle de l'un d'eux, qui nous a été présenté avant la dissolution de la dernière législature—qu'on a déjà fait un appel d'offres dans ce cas. En fait, un appel d'offres a été lancé le 29 novembre pour le défrichement, l'essouchement et le nivellement de l'emprise de

cette ligne. Lors de la mise en adjudication, il a été mentionné que l'entreprise ne serait pas attribuée avant que le Parlement accorde l'autorisation de procéder à la construction de l'embranchement.

Je demande donc à la Chambre d'appuyer la mesure, afin que les travaux puissent débiter sans retard, et fournir ainsi des emplois dans une région où le besoin s'en fait grandement sentir à l'heure actuelle. Cette amélioration a beaucoup d'importance pour la province du Nouveau-Brunswick, en particulier pour la région du Nord-est de la province. C'est un pas dans la bonne direction et nous prévoyons que d'ici quelques années une fonderie sera édifée pour traiter la production de la *Brunswick Mining and Smelting Corporation* et d'autres entreprises de la région.

M. Fisher: Monsieur le président, le préopinant a jeté un regard circulaire dans la salle lorsqu'il a parlé des difficultés que présente la construction de voies secondaires, et l'on se demande à quelle difficulté en particulier il faisait allusion. S'agit-il de Gaspé? De Chibougamau? D'Esterhazy? De la région du Grand lac des Esclaves? Les questions d'embranchements sont toujours intéressantes, car il y faut tenir compte d'éléments nouveaux, comme les récentes recommandations de la Commission MacPherson, qui a bien précisé qu'il ne fallait pas en construire à moins que l'exploitant puisse en tirer profit.

Si la mesure à l'étude suscite notre intérêt, c'est que le gouvernement a donné à entendre qu'il se fichait éperdument de la rentabilité pourvu que l'embranchement soit politiquement utile. C'est pourquoi j'ai été heureux que le ministre nous dise qu'il s'agit d'une entreprise rentable, ainsi qu'en avait décidé la direction du National-Canadien. Nous avons hâte d'en savoir plus long au comité. J'aimerais signaler au ministre que l'une des choses bien difficiles à concevoir, c'est le faible coût prévu ici. La construction doit être facile, si l'on peut aménager 15 milles de voie à ce prix-là.

Le ministre n'a pas indiqué où serait expédié le concentré qui, vraisemblablement, sera produit. Le député de Gloucester, par contre, a dit qu'on espérait qu'éventuellement il y aurait une fonderie, mais s'il doit y en avoir une éventuellement, mettons dans cinq ou six ans, nous nous demandons à quoi bon construire un embranchement rien que pour y transporter des marchandises. Dans le cas de la plupart des mines, surtout s'il s'agit d'extraction de métaux communs, les expéditions de marchandises vers la mine ne sont pas très considérables, sauf si l'exploitation